



Coronavirus Covid-19 – INFORMATION DU VENDREDI 20 MARS 2020 à 18h

Suite aux annonces gouvernementales instituant des mesures de confinement pour lutter contre la propagation du Coronavirus Covid-19, AgroBio Périgord s'adapte : ainsi, jusqu'à nouvel ordre, **toutes les réunions, formations, rencontres, sont reportées à une date ultérieure.**

L'Assemblée Générale, initialement prévue le 30 mars, est également reportée.

A ce jour, les bureaux sont **fermés au public** mais **le standard téléphonique reste ouvert au 05 53 35 88 18**. La plupart des salarié.es travaillent et sont joignables par mail et sur leurs portables : vous retrouverez toutes **leurs coordonnées sur ce lien (« l'équipe salariée »)**.

* * *

Questions diverses

Si vous avez des problèmes de débouchés ou des questions spécifiques, ne restez pas seul avec vos interrogations, n'hésitez pas à continuer à nous les faire remonter sur l'adresse mail : m.julien@agrobioperigord.fr ou par téléphone au 0608073254.

C'est le but d'Agrobio et de toute l'équipe de trouver des solutions, ou en tout cas de les chercher avec vous !

Par [ici](#), vous trouverez les questions par filières qui ont déjà été posé au ministère avec la réponse quand elle a été obtenue. Nous vous enverrons régulièrement des nouvelles si les mesures changent...

Vente directe- AMAP et vente à la ferme

La vente directe aussi bien à la ferme que dans les AMAP reste toujours autorisée. Des consignes spécifiques sont à mettre en place pour respecter les mesures dites barrières. Les livraisons dans les magasins sont soumises aux mêmes règles de sécurité.

Vos clients doivent avoir sur eux l'attestation de déplacement dérogatoire avec la case cochée « Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité »

[Téléchargez le document récapitulant les consignes sanitaires](#)

Pour ceux qui vendent dans un local, **[téléchargez l'affichette](#)** à apposer dans votre local/magasin.

Marchés

Les marchés restent ouverts pour les stands de première nécessité. Si jamais votre mairie décide de suspendre ou d'arrêter votre marché habituel, faites nous le remonter (m.julien@agrobioperigord.fr ou par téléphone au 0608073254), Agrobio Périgord est en lien avec les services de la Préfecture pour qu'ils appellent les Maires afin de voir avec eux les modalités pour maintenir tous les marchés sur le département.

Pour rappel, le maire peut sanctionner les vendeurs qui ne mettent pas en place les mesures barrières sur leurs étals de marché.

Voici les recommandations principales pour la vente sur les marchés :

- Affichette obligatoire et respect par tous les commerçants des mesures « barrières » sur tous les étalages
- Remplacement et espacement des commerçants de manière à éviter les attroupements sur un même endroit et pour « aérer » au maximum le marché. Recommandation de 4 mètres entre les stands et de laisser une allée suffisamment large.
- Organisation des files d'attente
- Eviter au maximum l'échange et la manipulation de monnaie, par exemple en appelant à faire l'appoint et à déposer le paiement dans une boîte. Pratiquer l'arrondi peut s'avérer utile.
- Dans la mesure du possible, mettre en place un sens de circulation du marché pour éviter les croisements permanents
- Limiter au maximum les manipulations. Pour cela, interrompre le libre-service par les clients et/ou mettre en place des paniers préparés en amont à prix fixe (10€, 15€, 20 €)

Filière Caprine

Pour respecter la mesure de confinement, Copeldor a pris la décision d'interrompre ses activités de contrôle laitier et contrôle machine à traire pendant la durée du confinement. Pour les éleveurs qui avaient des contrôles prévus dans cette période, votre technicien a ou va prendre contact avec vous dans les jours à venir pour les reporter à une date ultérieure. Concernant le PSE (Copeldor produits) et l'IPG (identification), ces services restent ouverts et vous pouvez les contacter aux numéros habituels.

Concernant l'abattage des chevreaux, une réunion de crise de la section caprine d'Interbev s'est tenue avec les trois principaux abatteurs français. Ils se sont engagés à abattre tous les chevreaux en cours d'engraissement et qui seront mis à l'engraissement jusqu'à Pâques, malgré l'annulation des commandes et la crainte de sur-stocks, mais les modalités de ramassage pourront être perturbées.

[Téléchargez la compte-rendu de la reunion téléphonique Interbev filière chevreau du 16 mars 2020](#)

Administratif

Pour toutes vos démarches administratives concernant les reports de charges, les indemnisations de vos salariés etc.. Vous trouverez [ici](#) le détail et la synthèse des mesures d'aides mises à jour jeudi 19 à 19h. Il y est notamment spécifié l'aide de 1500 € en cas de perte massive de C.A et les dispositifs possibles pour le chômage partiel.

Vous trouverez une compilation des informations pour la Dordogne par [ici](#).

Vous avez normalement des interlocuteurs habituels sur ce type de questionnement, nous vous invitons à les contacter en direct. Cependant si vous n'arrivez pas à obtenir des réponses ou que vous n'avez pas d'interlocuteur habituel, n'hésitez pas à nous faire remonter aussi vos questionnements.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>